

CONTRAT GROUPE
N° GR-BJ-GE-A-05-061-20

Entre :

La Société SYLTOURS société anonyme au capital de 218 526 €, dont le siège social est
17 route de la Reine 92514 Boulogne Billancourt inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 322 108 051,
immatriculée au Registre Atout France sous le N° IM 092100017.

ci-après l'Agence

ET

STE HYEROISE D HISTOIRE ET D ARCHEOLOGIE
1B le Saint Saens - 320 chemin de la Vilette
83400 HYERES
Tél : 06 82 22 72 88

Représenté par : Jack Macle, dument mandaté et intervenant au nom de STE HYEROISE D HISTOIRE ET D
ARCHEOLOGIE et pour le compte de chacun des participants

*ci-après le Client***I. OBJET DU CONTRAT**

L'Agence s'engage à organiser, pour le client et pour le compte des participants, un Circuit PORTUGAL de groupe, pour un nombre de participants précisé ci-après, conformément aux conditions générales de vente de la profession telles qu'elles sont définies dans le Code du Tourisme.

Le détail du voyage et l'ensemble des prestations figurant au programme annexé au présent contrat, ladite annexe devant être paraphée par le Client et constituant un élément contractuel.

Circuit PORTUGAL
8 JOURS
3 mai 2020 au 10 mai 2020

Lorsque le contrat est conclu plus de 8 mois avant la date de départ c'est-à-dire avant les dates d'ouverture des vols par les compagnies aériennes, les dates de départ et retour pourront varier jusqu'à 5 jours : le Client accepte cette particularité et reconnaît qu'elle ne constitue pas une cause de résolution du contrat. L'information des dates exactes sera donc communiquée à la confirmation des vols.

II: PRIX

- Les tarifs sont établis en fonction des conditions économiques et financières ainsi que des lois et réglementations au jour de la signature du contrat, et dépendent des éléments suivants :
- a) Coût du transport, lié notamment au coût du carburant. Les transports internationaux sont payés en euros auprès de nos prestataires aériens.
 - b) Taxes afférentes aux services de voyages, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports, y compris les taxes touristiques .



- c) Cours des devises entrant dans la composition des prix de revient. Ces données économiques sont retenues à la date d'émission du contrat comme suit :

Le prix est fixé à 1360 Euros par personne établi sur la base de 40 personnes en chambre double.
Sur la base de 35 à 39 personnes + 30 Euros par personne en chambre double
Le supplément chambre individuelle est de 230 Euros . (sous réserve de disponibilité)
Toute demande de chambre / cabine, triple ou quadruple devra être soumise à validation.

L'Agence garantit son prix dans le respect des conditions fermes de paiement suivantes et sous réserve des dispositions de l'article VI ci-dessous :

ACOMPTE : 30 % à la réservation par retour de contrat signé soit 16320 €.

SOLDE : 40 Jours avant le départ sans rappel de la part de l'Agence.

III : NOTRE PRIX COMPREND

- Le préacheminement en autocar HYERES/ aéroport de NICE / HYERES
- Le transport aérien NICE / LISBONNE - PORTO / LISBONNE / NICE sur vols réguliers TAP
- Les taxes d'aéroports (36 Euros par personne)
- L'assistance aéroport au départ
- Les transferts aéroport - hôtel - aéroport.
- Les trajets intérieurs : en autocar climatisé.
- L'hébergement en hôtel de 1ère catégorie sur la base d'une chambre double selon les normes locales
- Les repas selon programme avec ¼ vin et ¼ eau, et le café aux déjeuners.
- Les visites mentionnées au programme avec guides locaux.
- Les audiophones pendant tout le circuit.
- Un guide-accompagnateur d'expression française sur place pendant tout le circuit.
- Une pochette de voyage incluant un guide touristique.
- Les assurances R.C. et Mutuaide Assistance (accident – rapatriement-bagages).
- La documentation de voyage.
- Le détail du voyage et l'ensemble des prestations figurant au programme annexé au présent contrat et qui constitue le devis listant les informations précontractuelles.
- Les pourboires aux guides et chauffeurs.
- L'assurance annulation à souscrire à la signature du contrat : 30 Euros. Non remboursable en cas d'annulation.
- Une gratuité en demie-double pour 20 participants payants.

L'Agence fournira au Client, en temps utile avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée, les heures d'escales et de correspondance et une convocation aéroport.

IV : NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons et dépenses d'ordre personnel.
- Le supplément chambre individuelle en option (tel que mentionné ci-dessus dans la rubrique et article II « objet du contrat »)
- Par défaut, tout ce qui n'est pas mentionné à la rubrique « Notre prix comprend »

V : REVISION DU PRIX

a) Variations répercutables

- Conformément à l'article R. 211-8 du Code du tourisme, l'Agence pourrait donc être amené à modifier les prix de ses prestations, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues et selon les modalités suivantes :
- Variation du cours des devises. Cette incidence serait intégralement répercutée. Bien évidemment, cette fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations facturées en devises à l'Agence.

SYLTOURS
 84911 AVIGNON CEDEX 9
 Tél: 04 90 27 81 10- www.syltours.fr
 Lic. L1092 010012
 Paraphes :

- Variation du coût du transport liée notamment au coût du carburant ; ce coût pouvant également évoluer entre le jour de l'émission du contrat et son acceptation, et la date d'ouverture des vols avec connaissance des grilles tarifaires en vigueur à la date de la confirmation aérienne. Toute variation sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage.
- Variation des taxes et des redevances obligatoires y compris les taxes touristiques imposées par un tiers.

Cependant, au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévu, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'aucune majoration.

b) Information du client

Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 30 jours du départ, vous recevrez sur un support durable (courrier électronique) les informations sur le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser la hausse en annulant le contrat sans frais dans un délai raisonnable et les conséquences de votre absence de réponse.

Au-delà de 8 % le client aura la faculté de refuser cette augmentation et se verra remboursé de son acompte sans frais ni pénalité, en vertu de l'article R. 211 - 9 du Code du Tourisme.

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévu, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'aucune majoration pour quelque motif que ce soit.

Par ailleurs, le prix entendu pour le présent voyage a été établi selon les grilles tarifaires aériennes et terrestres connues au moment de l'émission du contrat, parfois entre 8 mois et 1 an avant le départ et avant l'ouverture des vols.

Compte tenu de la nécessaire anticipation de contractualiser pour les groupes mais également de la date de signature du contrat effectué par voie de conséquence bien avant l'ouverture et connaissance des grilles tarifaires des vols, le client est informé de la possibilité de la nécessité d'adaptation du prix lors de la publication des grilles possible plus d'un an après signature du présent contrat.

Cette possibilité de nécessaire adaptation, reconnue par le client, est prévue contractuellement au titre des causes de variation du présent contrat.

Une fois connues les grilles tarifaires en vigueur à la date de la confirmation aérienne, l'Agence procédera à l'adaptation du prix de vente en cas de majoration du montant du forfait (correspondant à la répercussion de la variation à l'origine de la modification du prix).

L'information de l'éventuelle adaptation du prix aux grilles connues sera communiquée au client par l'Agence dans les meilleurs délais dès l'ouverture des vols, par tous moyens permettant d'en accuser réception et au plus tard 8 mois avant le départ, dans ce cas, un décompte sera remis au client.

VI : ANNULATION DU CONTRAT

Absence de droit de rétractation :

Conformément à l'article L221-28-12° du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Par le Client : Frais de résolution contractuels – partiel ou total du groupe :

Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais prévus à l'article IX des conditions particulières de vente.

SYLTOURS
 120 impasse des Prêles
 BP 71253
 84911 AVIGNON CEDEX 9
 Tél: 04 90 27 91 10- www.syltours.fr
 Lic. LI 092 010012
 Paraphes :

Par l'Agence :

Le nombre de participants ou "base de réalisation" du présent contrat, est l'un des éléments déterminants dans l'élaboration d'un devis par nos prestataires. Par conséquent, dans le cas où le nombre final de participants serait différent de celui mentionné dans le présent contrat, l'Agence préviendra le représentant du groupe [nom du représentant de la société, du CE ou de l'association] afin de conclure un avenant au présent contrat, qui précisera le prix par personne. (Voir la rubrique : nombre de participants)

VII : CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet, en prévenant l'Agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Les frais de cette cession seront calculés au prix réel majoré des frais innérent au changement de nom et au temps passé.

Le cédant et le bénéficiaire de la cession demeurent solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession.

VIII : NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participants est fixé à 40 personnes (nombre de personnes), nombre maximum sur lequel sont effectuées les réservations.

La taille minimale du groupe permettant la réalisation du voyage ou séjour est fixée à 35 personnes.

- La modification de l'effectif à la baisse ou l'annulation de participants (annulation partielle) au plus tard 30 jours avant le départ pourra entraîner la caducité du présent contrat par l'Agence ou la signature éventuelle d'un avenant avec de nouvelles conditions tarifaires.
- En cas de dépassement du nombre de participants prévu, le Client en informera l'Agence au plus tard 60 jours avant le départ. L'Agence préviendra le Client de la possibilité de la modification **ou non et des modifications éventuelles de tarif et pourra refuser des inscriptions supplémentaires en cas de dépassement des capacités des moyens de transport, changement de classe de réservation ou de non-disponibilité hôtelière.**

La liste nominative des participants et leur répartition dans les chambres sera transmise à l'Agence dès la réservation et au plus tard 4 mois avant le départ (se référer aux conditions particulières et informations de ce contrat).

Attention : les chambres individuelles, triples et quadruples sont soumises à des conditions de disponibilité au moment de l'envoi de la liste des participants et à l'accord de l'hôtelier ou du croisiériste. Elles ne sont pas garanties lors de la conclusion du présent contrat.

Les changements de noms à la demande du Client pour quelque cause que ce soit sont susceptibles d'entraîner la facturation de frais de la part des compagnies après l'émission des billets de transport, cette éventuelle surfacturation du fait des changements de noms sera prise en charge par le client.

- **Gestion des inscriptions individuelles des participants**

En cas d'inscription individuelle, l'Agence gèrera et remettra à chaque participant un bulletin d'inscription nominatif; L'agence percevra directement le prix du voyage auprès de chaque participant.

Il lui appartiendra également de percevoir les pénalités individuelles d'annulation telles que prévues ci-après.

IX : FORMALITES ADMINISTRATIVES

Le signataire du présent contrat s'engage à communiquer aux participants au voyage des informations suivantes, dont l'accomplissement et le coût demeurent à leur charge :

SYLTOURS
 120 impasse des Frères
 BP 71253
 84911 AVIGNON CEDEX 9
 Tél: 04 90 27 91 10- www.syltours.fr
 Lic. LI 092 010012
 Paraphes

Franchissement des frontières :

Formalités pour les ressortissants français, européens ou membres de l'Espace Economique Européen :

Passeport (valable **au moins 6 mois après la date de retour**)

Visa

Carte nationale d'identité (valable au moins 6 mois après la date de retour)

Autres (ESTA, AVE, ETA)

L'Agence informe les clients ressortissants Français, qu'ils doivent prendre leurs dispositions en ce qui concerne les règlements de police et de santé applicables à tout moment du voyage.

Les ressortissants non français doivent se rapprocher de leur autorité consulaire, sous leur seule responsabilité.

Si le voyage concerne des enfants mineurs, il appartient aux parents de se mettre en conformité avec les indications qui leur seront données.

Les livrets de famille, les permis de conduire ne sont pas des pièces d'identité. En aucun cas, l'Agence ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des participants qui doivent prendre à leur charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ et pendant toute la durée du voyage. Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un participant de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du client ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du client qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que l'Agence ne rembourse ni ne remplace ledit voyage.

Depuis le 1er janvier 2014, les autorités françaises ont décidé de proroger la durée de validité des CNI (carte nationale d'identité) d'une durée de 5 ans (NB : cette prolongation de validité n'est valable que pour les personnes majeures, à l'exclusion des mineurs).

En d'autres termes :

- les nouvelles CNI délivrées depuis le 01/01/2014 sont valables 15 ans ;
- les CNI délivrées sous forme plastifiée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 sont automatiquement valides 15 ans, et ce sans démarche à accomplir
- les CNI délivrées aux mineurs avant ou après le 01/01/2014 sont et seront valables 10 ans seulement.

Dans la mesure où cette décision de prorogation de la validité des CNI n'entraîne aucune modification matérielle, les autorités françaises ont établi, pour les pays reconnaissant la CNI comme document de voyage, une attestation officielle type en trois langues (français, anglais et langue du pays de destination) que vous pouvez télécharger sur le site du ministère des Affaires Etrangères (www.diplomatie.gouv.fr / rubrique « Conseil aux voyageurs »). Toutefois certains pays de destination acceptant pourtant la CNI comme document de voyage ne reconnaissent pas cette mesure de prolongation et, nonobstant l'attestation type précitée, le ministère lui-même recommande fortement, afin d'éviter toute difficulté, de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de validité dépassée (même si cette dernière est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité).

Selon la législation française, pour toutes les destinations nécessitant un passeport, un mineur, quel que soit son âge, doit désormais posséder son propre passeport.

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Nous invitons ainsi l'Utilisateur à vérifier au préalable les documents demandés sur le site www.diplomatie.gouv.fr (rubrique « Conseil aux voyageurs ») ou auprès des autorités concernées (ambassade, consulat ...).

Il est impératif (épouse, enfant) que le nom figurant sur le passeport ou le document d'identité soit identique au nom sous lequel la commande a été effectuée et les documents de transport et de séjour délivrés.

L'accomplissement des formalités restent, dans tous les cas, à la charge de l'Utilisateur. Les frais de délivrance des passeports, visas et autres documents de voyage (billets ou rachat de billets) ne peuvent, en aucun cas, être remboursés en cas d'annulation du voyage pour quelque cause que ce soit.

Le signataire s'engage à diffuser aux membres du [Client], ouvrir les inscriptions et à diffuser toutes les informations importantes résultant du présent contrat ainsi que des Conditions Générales et Particulières de Vente.

Liste noire des compagnies aériennes :

En vertu de l'article 9 du règlement européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la Communauté Européenne peut être consultée en agence sur demande et sur le site Internet suivant : <http://www.dgac.fr/html/oservice/liste.htm>.

X: FORMALITES SANITAIRES

Le signataire du présent contrat s'engage à communiquer aux participants au voyage les informations suivantes, dont l'accomplissement et le coût demeurent à leur charge :

- Vaccins
- traitement obligatoire ou conseillé etc.

Conformément au Règlement CE n°1107/2006, si un participant présente un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, est tenu d'en informer l'Agence avant sa réservation.

L'Agence ou le transporteur aérien peuvent déconseiller ou refuser au client présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent impossible pareil transport.

Liens hypertexte de référence :

Formalités et durée d'obtention des visas : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Santé : <https://www.pasteur.fr/fr>

XI: RECLAMATION

Médiateur du Tourisme et des Voyages

Le Participant est tenu de signaler sur place toute difficulté dans l'exécution du voyage; l'absence de signalement pourra avoir une influence sur l'appréciation de sa réclamation.

Toute réclamation devra faire l'objet d'un courrier envoyé par tout moyen permettant d'en accuser réception, accompagné des pièces justificatives dans les 10 jours après le retour du Client pour un meilleur traitement du dossier. Le délai de réponse peut ensuite varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des prestataires concernés.

Après avoir saisi le service clients de l'Agence et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 et dont les modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

XII: DROIT APPLICABLE

Les contrats conclus entre l'Agence et le client sont soumis au droit français.

L'Agence est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ;

SYLTOURS
120 impasse des Prêles
BP 71253
84911 AVIGNON CEDEX 9
Tél: 04 90 27 91 10- www.syltours.fr
Lic. LI 092 010012

à défaut et sauf préjudice corporels, dommage intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

XIII : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Démarchage téléphonique : si le Client ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, il peut gratuitement s'inscrire sur la liste d'opposition sur www.bloctel.gouv.fr

Le Client concluant le présent contrat est informé que les données transmises, y compris celles des autres voyageurs participants, sont communiquées à l'Agence afin de conclure et exécuter les prestations prévues.

Elles sont conservées, dans le cadre de la gestion des relations contractuelles entre le Client et l'Agence, jusqu'à trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle, pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités ci-dessus précisées, augmentée du délai de prescription légale.

L'Agence veille à la protection et à la sécurisation des données communiquées conformément aux dispositions du RGPD, y compris lorsqu'elles sont transférées à des tiers sous-traitants dans le cadre de l'exécution du contrat dans ou hors Union Européenne.

Conformément au RGPD, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition au traitement pour raison légitime et de portabilité de ses données, à l'adresse suivante :

51 Rue de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt ou par courrier électronique : contact@syltours.fr

XIV : CONCLUSION DU CONTRAT

Un exemplaire de ce contrat et de ses Annexes est à nous retourner paraphé et signé sur toutes les pages et accompagné d'un acompte de 30 % soit 16320 Euros et ce avant le 3 juil 2019.

A réception du contrat et de ses Annexes signés, le contrat sera réputé conclu.

Le non versement de l'acompte ou du solde aux dates d'exigibilité constituera l'annulation du contrat de la part du Client, soumise aux frais de l'article « IX Annulations de groupe » figurant aux conditions particulières de vente annexées au présent contrat.

L'agence se réserve donc le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement d'annuler et d'exiger sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités d'annulation prévues à l'article « IX Annulations de groupe » figurant aux conditions particulières de vente annexées au présent contrat.

Le solde sera ajusté en fonction du nombre de chambres individuelles et des éventuels frais d'annulation.

Dès réception de votre acompte, vous recevrez, par mail, les logins et mots de passe afin de vous connecter à l'espace dédié à votre voyage sur notre site web.

Cette interface vous permettra de suivre votre dossier, gérer les inscriptions de vos participants et de confirmer tous les renseignements imposés par les autorités du pays visité.

Nous attirons votre attention sur les délais impératifs à respecter pour la fourniture de ces renseignements (au plus tard 4 mois avant le départ), délais imposés par les compagnies aériennes et autres prestataires de votre voyage.

Au terme de ce délai, vous devrez valider la liste et les renseignements fournis afin que nous puissions récupérer et exploiter ces informations comme définitives.

Les informations demandées varient en fonction du pays visité. Pour l'essentiel il s'agit de fournir les nom, prénom, date de naissance, informations passeport.

SYLTOURS
 120 impasse des Prêles
 BP 77258
 84911 AVIGNON CEDEX 9
 Tél: 04 90 27 91 00 - www.syltours.fr
 Lic. LI092 010012
 Paraphes :

XV : ANNEXES

- Les Conditions Particulières de Vente
- Le fascicule Mutuaide Assistance.
- Le Programme

Fait à Avignon**Pour le client :**

M. Jack Macle, Président, déclare en signant le présent contrat pour leur compte, engager en leur nom les voyageurs dont la liste nominative communiquée à l'Agence de Voyages fait partie intégrante du contrat et certifie (i) avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat - de l'offre contenue dans le programme répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, (ii) avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site www.diplomatie.gouv.fr /(plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, (iii) avoir pris connaissance des conditions de garantie des assurances souscrites et (iv) du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites.

Date : 18/06/2019

Signature pour le compte des participants qui l'ont dûment mandaté :

Pour l'Agence :

Sylvain LAMENT

Directeur

Signature

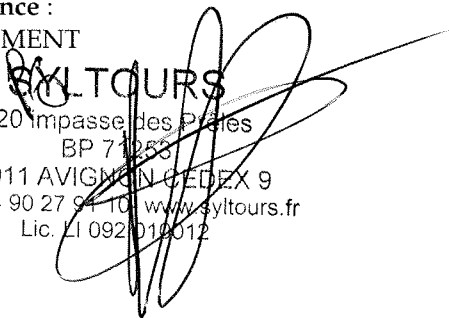
120 Impasse des Pâles

BP 71253

84911 AVIGNON CEDEX 9

Tél: 04 90 27 94 10 www.syltours.fr

Lic. LI 092 010012

*« En deux exemplaires originaux »*

Paraphes :

HISTORIA FADO O PORTO

01ER JOUR

NICE ✈ LISBONNE

CONVOCATION et **ASSISTANCE** à l'aéroport

DEPART sur vol régulier

ARRIVEE à LISBONNE : l'une des plus anciennes capitales d'Europe.

ACCUEIL par notre correspondant local

VISITE GUIDEE DU QUARTIER DE BELEM

LA TOUR DE BELEM, forteresse du 16^{ème} siècle construite au milieu du Tage.

LE MONASTERE DES JERONIMOS

(visite intérieure incluse)

monastère, de style manuelin, témoignage monumental de la richesse des découvertes portugaises à travers le monde.

PADRAO DOS DESCUBRIMENTOS. On s'arrêtera quelques minutes devant le monument aux découvertes qui, telle une immense proue, avance sur le Tage.

VISITE DU MUSEE DES CAROSSES

Inauguré en 1904, ce musée renferme une **importante collection de calèches d'origine portugaise, italienne, française, autrichienne et espagnole.**

Au fur et à mesure de la visite, se dévoilent des **modèles de plus en plus luxueux.**



DEGUSTATION de PASTEIS DE BELEM, Cédez à la tentation de ce **petit flan délicieux** à pâte feuilletée provenant de la fameuse **PASTELERIA DE BELEM** qui se distingue par la qualité de ses produits.

TRANSFERT et **INSTALLATION** à l'hôtel

DINER et **NUIT** à l'hôtel

02 EME JOUR	LISBONNE / SINTRA	(30 Km / 40 min)
	SINTRA / CASCAIS	(20 Km / 30 min)
	CASCAIS / ESTORIL	(10 Km / 20 min)
	ESTORIL / LISBONNE	(30 Km / 40 min)

Petit-déjeuner à l'hôtel



DEPART en direction des ALENTOURS ROMANTIQUES :

Arrivée à **SINTRA**, classée au **patrimoine mondiale de l'humanité par l'UNESCO** en 1995, Sintra, entourée et protégée par de magnifiques serras boisées, fut de nombreux siècles durant, la villégiature privilégiée des rois et de l'aristocratie.

VISITE DU PALAIS NATIONAL Grand édifice irrégulier qui en dépit de son extérieur austère, mérite bien une visite.

Construit sur le site d'un palais arabe, il s'est agrandi au fil des siècles.

On peut admirer à l'intérieur des azulejos polychromes exceptionnels, notamment dans la salle des arabes, et les cours intérieures de style mauresque.

Continuation vers CABO DA ROCA : le point le plus occidental de l'Europe Continentale.

Ses falaises s'élèvent à environ 140 mètres au-dessus de l'océan Atlantique.

Le poète Luis de Camões décrivait le cap dans *les Lusiades* comme « l'endroit où la terre s'arrête et où la mer commence ».

Puis **CASCAIS** : petit port de pêche et coquette station balnéaire qui jouit d'un climat agréable.

Passage par les plages de **GUINCHO**, puis **ESTORIL** : station balnéaire la plus réputée de la Côte de Lisbonne avec son Casino, ses jardins, ses belles plages... de belles villas colorées...

RETOUR à LISBONNE

DEJEUNER POUR GOUTER LA FAMEUSE MORUE DANS UN RESTAURANT LOCAL



VISITE DU MUSEE NATIONAL DE L'AZULEJO

Comme son nom l'indique, il s'agit du **plus important musée portugais consacré aux azulejos**.

Ces derniers sont des carreaux de faïence, peints et vernis, assemblés pour former une œuvre représentative d'un paysage ou de personnages.

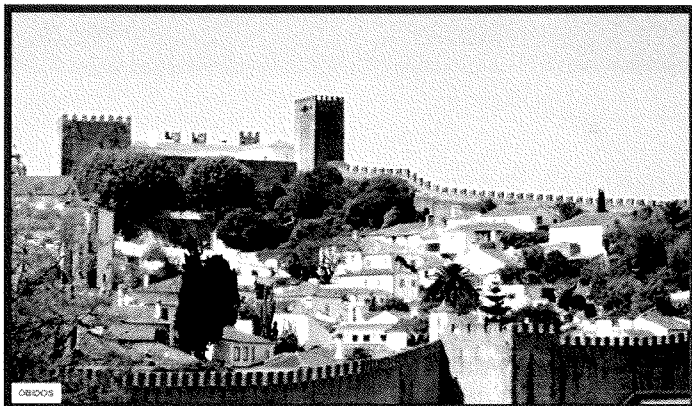
Cette technique, typique du Portugal, est également visible en Espagne.

BALADE A PIED qui vous permettra de découvrir le quartier le plus pittoresque de la ville : **l'Alfama**

DINER et NUIT à l'hôtel

03 EME JOUR	LISBONNE / OBIDOS	(90 Km / 01 H 00)
	OBIDOS / BATALHA	(70 Km / 50 Min)
	BATALHA / FATIMA	(20 Km / 30 Min)
	FATIMA / REGION DE LEIRIA	(50 Km / 40 Min)

Petit-déjeuner à l'hôtel



DEPART vers **OBIDOS**, posé sur le sommet d'une colline, elle camoufle, derrière ses remparts, un charme incomparable.

VISITE DE LA VILLE D'OBIDOS

Ce petit village offre aux visiteurs ses ruelles classées patrimoine historique, et ses jolies maisons en pierre recouvertes de tuiles rousses, toutes fleuries.

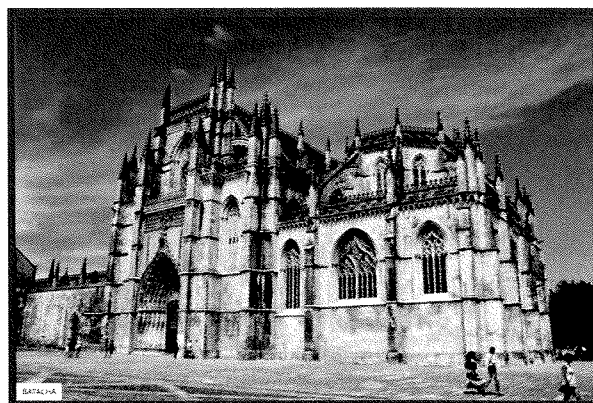
DEGUSTATION DE GINJA, cette liqueur de griotte vous gratifiera d'un fruité éclatant au nez comme en bouche

Depuis les remparts, la vue sur le labyrinthe de ruelles pavées est superbe.

DÉPART vers **BATALHA**

ARRIVEE à BATALHA

VISITE DU MONASTERE, le monastère des dominicains fut pendant deux siècles le grand chantier de la monarchie portugaise où se développa un style gothique national original, profondément influencé par l'art manuélín, comme le montre le cloître royal, véritable chef-d'œuvre.



DEJEUNER dans un restaurant local

ROUTE en direction de **FATIMA**

VISITE DU SANCTUAIRE de FATIMA

L'un des plus connus au monde et se dresse sur la Cova Da Iria, dans un paysage de collines verdoyantes.

Construit pour commémorer l'apparition de 1917 quand trois jeunes paysans virent la « Vierge du Rosaire », Notre-Dame de Fátima.

Fátima attire aujourd'hui les croyants des quatre coins du monde, particulièrement les jours de pèlerinage, et le sanctuaire fut agrandi pour pouvoir les accueillir.

Les grandes processions au flambeau, qui se font de nuit, sont très impressionnantes.

DECOUVERTE DU VILLAGE AUTHENTIQUE ET DES MAISONS OU SONT NÉS LES 3 BERGERS qui ont assisté aux apparitions en 1917.

CONTINUATION vers la région de **LEIRIA**

TRANSFERT et **INSTALLATION** à l'hôtel

DÎNER À L'HÔTEL SUIVI D'UN SPECTACLE DE FADO

NUIT à l'hôtel

04 EME JOUR	REGION DE LEIRIA / ALCOBACA	(60 Km / 50 Min)
	ALCOBACA / NAZARE	(20 Km / 30 Min)
	NAZARE / LEIRIA	(40 Km / 30 Min)
	LEIRIA / REGION DE LEIRIA	(30 Km / 25 Min)

Petit-déjeuner à l'hôtel

DEPART vers le nord à travers les vignobles et forêts jusqu'à **ALCOBACA**

ARRIVEE à ALCOBACA

VISITE DE L'EGLISE DU MONASTERE CISTERCIEN DE SANTA MARIA renfermant les magnifiques tombeaux d'Inès de Castro et de Dom Pedro

DECOUVERTE D'UNE FAIENCERIE.(seulement en jours ouvrables)

Vous assisterez à la fabrication d'objets décoratifs.

CONTINUATION vers **NAZARE** : pittoresque **village de pêcheurs** au pied d'une falaise, doté d'une belle plage de sable fin.

VISITE DE LA VILLE DE NAZARE

Qui s'étend sur deux niveaux :

le bas est une **dédale de ruelles étroites et de petites maisons** ; 109 m plus haut se trouve **LE SITIO**, l'ancien emplacement de la ville avant que la mère ne se retire.

Certains des habitants portent encore le costume traditionnel

Vous emprunterez le FUNICULAIRE qui vous emmènera sur la partie haute de la vieille ville de NAZARE.

DEJEUNER TYPIQUE DE POISSONS

Après déjeuner une pause vous permettra de FLANER A VOTRE RYTHME DANS LA STATION



CONTINUATION vers **LEIRIA**, dominée par un château médiéval et centre animé aux nombreux cafés et boutiques.

DECOUVERTE DE LA VILLE DE LEIRIA

Avec une **gastronomie variée** et avec des **traditions reconnues**, la commune est historiquement riche, comme en témoignent le Château de la ville et le Sanctuaire de Notre Dame de l'Incarnation.